

VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt du mois d'octobre à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints,

Mr Ismaël CHENINA, Mr Christian MONTÉCOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY (à partir de 17h00), Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Christophe LUCE, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain BRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Colette HÉLIE	⇒ a donné pouvoir à Pierre BIHET
Mme Marie-Odile LECRÈS	
Mr Jean-Pierre ROUXEL	⇒ a donné pouvoir à Annick GODEFROY
Mme Christine DORY	⇒ a donné pouvoir à Dominique JULLIEN jusqu'à 17 h 00
Mr Marc SPAGNOL	⇒ a donné pouvoir à Christian MONTÉCOT
Mme Florence DUBOIS	
Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST	⇒ a donné pouvoir à Marie-Claire BAUDIN
Mr Alain LEMAÎTRE	⇒ a donné pouvoir à Jacques HUBERT
Mme Marie-Annick GUILLOT	⇒ a donné pouvoir à Ismaël CHENINA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christophe LUCE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

- ❖ Information du Maire sur le dossier « Charbon » dont l'enquête publique se termine fin novembre. Les choix politiques devant prendre en compte les intérêts économiques sans toutefois négliger les engagements en matière de développement durable, les 5 maires de l'agglomération ont donc demandé un entretien avec Monsieur Borloo, ministre de l'Écologie.

Le ministère n'a pas répondu, en conséquence les villes ne délibéreront pas sur ce dossier qui sera donc géré directement par l'État.

Un document de 15 pages, édité par des opposants à l'implantation d'un terminal charbonnier, est consultable au secrétariat général.

2009-10-01 – RAPPORT DE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2009-10-02 – MAÎTRISE DES ÉNERGIES ET DES FLUIDES – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS

En 2008 la nouvelle équipe municipale a souhaité conforter la « Maîtrise Des Énergies et des Fluides » (MDEF) pour en faire un des axes prioritaires de sa politique de développement durable. Une campagne de diagnostics a été menée pour préparer un programme pluriannuel qui serait déployé sur la période 2009/2012.

Au total, 36 bâtiments, identifiés comme énergivores, ont été expertisés, de même que le parc d'éclairage public. Les études ont été menées par 4 cabinets, avec la collaboration étroite de l'ADEME. Les dépenses énergétiques de la ville représentaient en 2008 une dépense globale de 1.034.676 € avec deux grands postes de dépenses que sont l'électricité, le fuel et le gaz réunis.

Globalement, le parc de bâtiments expertisé ne présente pas de défauts structurels majeurs. Le diagnostic de l'éclairage public conclut à un niveau de vétusté important des matériels. Les premières conclusions font apparaître la nécessité d'une meilleure connaissance des principes thermodynamiques régissant nos installations afin de les piloter plus finement et de manière mieux adaptée par rapport à leur usage.

Au regard des enjeux et en adéquation avec la capacité budgétaire de la ville, la proposition serait de réaliser des investissements en les ciblant sur les priorités suivantes :

- Centre aquatique : système de déshumidification pour 160 k€ hors taxes ;
- Mise en place de « référents énergie » par structure avec le concours d'un économiste de flux ;
- Formation des agents des services techniques et sensibilisation de l'ensemble des exploitants des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu les orientations proposées et les axes de priorités de travaux, a autorisé la recherche des financements les plus larges pour réaliser les opérations proposées sur le centre aquatique, a autorisé la poursuite des programmes de collaboration avec l'ADEME et l'agence Manche Énergie et a engagé la réflexion sur la mobilisation, d'un économiste de flux.

2009-10-03 – TRAVAUX CLSH – TRANCHE 2010 – ÉTUDE ARCHITECTURALE DU SITE – ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME DE TRAVAUX DE SAUVEGARDE

Après les conclusions du cabinet technique sur l'expertise des bâtiments du CLSH et la visite de l'architecte des bâtiments de France, un premier programme d'opérations serait réalisé en 2010. Il aurait pour buts de proposer une mission d'architecture combinée à un programme de sauvegarde et de préservation des bâtiments.

La mission d'architecte aurait la charge de proposer un schéma global pour l'organisation du site et un programme de travaux d'intégration et de rénovation des bâtiments actuels. Le programme de sauvegarde concernerait les bâtiments préfabriqués et la casemate.

Par ailleurs, le diagnostic technique conclut à la nécessité de démolir certains bâtiments plutôt que de les réhabiliter, d'où l'hypothèse du transfert du CLSH maternel 3-6 ans vers l'école maternelle François Mitterrand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'étude d'architecture telle que préconisée par l'ABF, le programme 2010 de sauvegarde en prévoyant les crédits en étude et travaux et en sollicitant les subventions les plus larges ainsi que l'accueil du CLSH 3-6 ans à l'école maternelle François Mitterrand.

2009-10-04 – CESSIION DE LA PARCELLE BL 12 – ANCIEN TERRAIN MULTISPORTS DU QUARTIER DES HERCHES

La SA HLM du Cotentin a fait part à la collectivité de son intérêt pour l'acquisition de la parcelle, situé rue du Clos des Avoines, anciennement terrain multisports des Herches, afin d'y construire deux maisons.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 45.000 €, mais considérant qu'il s'agit d'une opération de logements sociaux, il est proposé de céder ce bien au prix de 7.000 €. Il est à noter que la collectivité devra prévoir l'aide au financement du logement social qui s'élève à 3.500 € par logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette cession ainsi que le versement de la participation de 7.000 €, a autorisé Monsieur le Maire Adjoint à l'urbanisme à signer l'avenant au bail à construction ainsi que l'acte ratifiant cette cession.

2009-10-05 – CESSIION DE PARCELLES À LA COMMUNE DE NOUAINVILLE

Le 30 juin 2009, le Conseil Municipal autorisait la vente de 3 parcelles à la commune de Nouainville. Une surface indiquée étant erronée le montant de la vente est donc à modifier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de ces cessions au prix de 24.600 € et a autorisé Monsieur le Maire adjoint à l'urbanisme à signer l'acte notarié ratifiant cette vente.

2009-10-06 – CESSIION DU PATRIMOINE COMMUNAL – VENTE DU LOGEMENT DE FONCTION 28 RUE DES COUPLETS

En juin 2008, il a été décidé de procéder à la mise en vente des logements situés 26 et 28 rue des Couplets. Par courrier en date du 06 août 2009, le service de négociation du notaire a informé la collectivité d'une offre de 135.000 € hors frais pour le logement n°28 rue des Couplets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a prononcé la désaffectation du logement et a autorisé Monsieur le Maire adjoint à l'urbanisme à signer l'acte ratifiant cette cession.

2009-10-07 – SUBVENTIONS 2009 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS PROVISIONNÉES AU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour le versement de deux subventions déjà provisionnées mais pas encore versées.

2009-10-08 – REPRISE DE PROVISION – CONTENTIEUX TRAVAUX

En 2006, la ville avait été dédommagée au titre d'un litige sur un bâtiment sportif. Le risque d'une continuité de la procédure juridique avait conduit les services municipaux à provisionner des crédits pour risques et charges, pour un montant de 348 651,99 €.

90 000 € avaient déjà été repris au titre de cette provision lors du Budget Primitif 2008.

Le risque lié à cette provision étant levé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a repris le solde de celle-ci dans son intégralité, soit un montant de 258 651,99 €.

2009-10-09 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2009 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la décision modificative n°1.